

**PORTANT COMPOSITION DU JURYS D'EXAMEN DU C2I « METIERS DE LA SANTE »**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,  
Vu la circulaire relative au Certificat Informatique et Internet n° 2011-0012 du 9 juin 2011 ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury commun aux Universités d'Aix-Marseille, d'Auvergne, de Bordeaux, de Franche-Comté, de Grenoble-Alpes, de Lille, de Limoges, de Lorraine, de Paris Descartes, de Paris-Sud, de Poitiers, de Reims, de Rouen, de Strasbourg, de Toulouse III et de Tours pour la délivrance du Certificat Informatique et Internet niveau 2 "Métiers de la santé" (C2iN2 "métiers de la santé"), au titre de l'année universitaire 2019-2020, sera composé ainsi qu'il suit :

**C2i « Métiers de la santé »**

**Composition du jury**

Delphine BON, Présidente du jury, MCF -Université de Poitiers  
Alexandrine LAMBERT, Vice-président du jury, MCF-Université de Lorraine

**Membres du jury**

François DEVRED, MCU, Université d'Aix-Marseille  
Isabelle RANCHON-COLE, PU-Université d'Auvergne  
Christophe BULOT, PRAG, Université de Bordeaux  
Eric CAVALLI, MCF-Université de Franche-Comté  
Sylvain KOTZKI, MCF-Université de Grenoble Alpes  
Pierre RAVAUX, MCF-Université de Lille  
Philippe VIGNOLES, MCU-Université de Limoges  
Christian FONDRAT, Docteur en bioinformatique- Université de Paris  
Vanessa LIEVIN Le MOAL, MCF-Université de Paris-Saclay  
François SEGUIN, PU-Université de Poitiers  
Cyril GOBINET, MCF- Université de Reims  
Frédéric PASQUET, MCF-Université de Rouen  
Sandrine VOILLEQUIN, Sage-femme- enseignante -Université de Strasbourg  
Annick BARRE, PU- Université de Toulouse III  
Emilie VIERRON, MCU- Université de Tours

**Suppléants :**

Alessandra PAGANO, MCU, Université d'Aix-Marseille  
Michèle BALSAN, Sage-femme- enseignante -Université d'Auvergne  
Isabelle FORFAR, MCF-Université de Bordeaux  
Lhassane ISMAILI, MCF-Université de Franche-Comté  
Pascal MOSSUZ, PU-PH Université de Grenoble Alpes  
Katia QUELENNEC, Ingénieur de recherche-Université de Lille  
Serge BAILLY, Informaticien -Université de Limoges  
Christèle VEROT, Sage-femme- enseignante -Université de Paris  
Annick SIMON, MCU-Université de Paris-Saclay  
Jacques DELAGE, MCF-Université de Poitiers  
Jean-François ANGIBOUST, MCF-Université de Reims  
Elizabeth CHOSSON, MCU-Université de Rouen  
Nassera TOUNSI, MCF-Université de Strasbourg  
Cécile BON, MCF-Université de Toulouse III  
Jackie VERGOTE, MCF- Université de Tours

**Article 2 :**

Le suivi des phases de la certification incombe au Président de l'Université où sont inscrits les candidats.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services de l'Université et les vice-présidents de chaque université, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12/05/2020

Le Président  
Mathias BERNARD  


- Transmis au contrôle de légalité le 12/05/2020

- Publié le 12/05/2020

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.